

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

A TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

Une nouvelle édition de la Circulaire Administrative No 6 consacrée à la Médiation va être publiée sous peu. Je souhaiterais rappeler à cette occasion que chacun d'entre nous a un rôle essentiel à jouer dans la résolution des conflits qui apparaissent inévitablement dans une collectivité de plusieurs milliers de personnes. Aussi, j'encourage chacun à faire de son mieux pour "mettre de l'huile dans les rouages" chaque fois que cela lui apparaîtra nécessaire.

Le mandat des médiateurs actuels se termine le 31 juillet. Les noms de leurs successeurs vous seront communiqués en temps utile.

A titre d'information, voici les statistiques des cas de médiation pour 1981 :

Nombre de cas

9 (dont 7 en classification).

Recommandations favorables

7 (dont 5 en classification)
(2 en partie favorables)

Décisions favorables

3 (dont 1 en classification)
(2 en partie favorables).

Herwig Schopper
Directeur général

TRAVAIL PAR ROULEMENT

Parmi les propositions présentées au Comité des Finances en novembre 1979 dans le cadre de l'examen des conditions financières et sociales figurait la recommandation suivante :

"(Travail par roulement) Offrir des annuités supplémentaires à la date du départ pour faciliter les départs anticipés à la retraite (sans excéder le taux de pension maximum prévu par les Statuts de la Caisse d'Assurances)."

Le raisonnement à la base de cette proposition était que la question du reclassement se posait à mesure qu'un travailleur posté avançait en âge et en ancienneté et que deux solutions étaient à envisager :

- 1) Le reclassement avec, le cas échéant, une formation appropriée;
- 2) L'adoption d'une formule équitable qui permette une retraite avancée.

TO ALL MEMBERS OF THE PERSONNEL

A new edition of Administrative Circular No.6 concerning 'Mediation' is shortly to be published. I should like to take this opportunity of recalling that each one of us has an essential part to play in resolving the disputes which are bound to arise in a community of several thousand people. I should therefore encourage everyone to do his best to 'oil the wheels' whenever this seems necessary.

The term of office of the present mediators comes to an end on 31 July. The names of their successors will be announced in due course.

For your information, the following are the statistics for 1981 on cases of mediation :

No. of cases

9 (7 of which concerned classification).

Favourable recommendations

7 (5 of which concerned classification)
(2 partly favourable).

Favourable decisions

3 (1 of which concerned classification)
(2 partly favourable).

Herwig Schopper
Director-General

Il en a résulté l'Article R III 1.25 du Règlement du Personnel :

"Le travail par roulement ouvre droit à des bonifications d'annuité à la Caisse de Pensions dans des conditions fixées par le Directeur général."

Il s'avère que des études approfondies ne nous ont pas encore permis de trouver cette "formule équitable" et que cette question risque par conséquent de rester posée plus longtemps qu'initialement prévu. Je tiens ainsi à confirmer qu'une fois les conditions d'applications déterminées, elles seront appliquées à tout membre du personnel qui travaillait en roulement au moment de l'entrée en vigueur de l'Article R III 1.25 des Statut et Règlement du Personnel actuels, à savoir le 1er avril 1980, et à tout membre du personnel qui a commencé à travailler en roulement après cette date.

Herwig Schopper
Directeur général